

SIEA DES DEUX RIVES

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL

DU 19 AOÛT 2025 à 18h00



ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu de séance du 30 juin 2025
- Délibération : 22-2025_Décision Modificative n° 1 Budget 70420 – Virement de crédits remboursement emprunt 1^{ère} échéance
- Informations diverses

Monsieur Didier AUDOIT constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h00.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (2) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT ; Marilys DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE.

Secrétaire de séance : Michel ARMAGNACQ

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Michel ARMAGNACQ, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Assistait également à cette séance Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2025 est validé à l'unanimité.

Madame Marilys DEJOUA arrive en séance à 18h06.

Monsieur le président Didier AUDOIT rappelle que le projet de délibération a été envoyé préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance.

DELIBERATION

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical, que pour les besoins de financement des travaux d'investissement sur le budget 70420 de l'opération 420 « nouvelle station d'épuration, postes de transfert et réseaux », un emprunt a été réalisé pour un montant de 2 000 000,00€ (remboursement trimestriel).

Afin de pouvoir honorer la 1ère échéance de remboursement trimestriel d'un montant de 52 000€ d'ici la fin de l'année, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits tant pour le remboursement du capital que pour les intérêts d'emprunt.

Les 52 000€ ont été issus de plusieurs comptes : opération de travaux 434, charges à caractère général et dépenses imprévues.

M. Jérôme TAINGUY demande s'il faudra délibérer chaque trimestre.

M. Didier AUDOIT répond que non, pour des raisons économiques plus intéressantes pour le syndicat le remboursement trimestriel a été préféré au remboursement annuel.

Si le remboursement annuel avait été choisi, la 1ère échéance aurait eu lieu en 2026.

Avec un remboursement trimestriel, il convient de prendre une décision modificative pour l'échéance du 1er remboursement en 2025.

M. Michel ARMAGNACQ ajoute que les emprunts avec remboursement trimestriels voir semestriels sont possibles, contrairement à ce qui est souvent pratiqué dans d'autres instances.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération 22-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Août, à 18h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 Août 2025, s'est réuni à Escoussans à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Michel ARMAGNACQ

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint.

Votants (*) : 15

(*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+ 1 procuration)

22-2025_Décision Modificative n° 1 Budget 70420 – Virement de crédits remboursement emprunt 1^{ère} échéance

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical, que pour les besoins de financement des travaux d'investissement sur le budget 70420 de l'opération 420 « nouvelle station d'épuration, postes de transfert et réseaux », un emprunt a été réalisé pour un montant de 2 000 000,00€.

Par délibération n°21-2025 du 30 juin 2025, le choix d'un remboursement trimestriel a été voté.

Afin de régulariser la 1^{ère} échéance de remboursement du prêt sur l'exercice 2025 en cours, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits tant pour le remboursement du capital que pour les intérêts d'emprunt.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote du virement de crédits suivants et **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
16 / 1641 / OPFI	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 000,00
Total		52 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / OP434	Immobilisations en cours	30 000,00
011 / 62871	Charges à caractère général	17 000,00
022 / 022	Dépenses imprévues	5 000,00
Total		52 000,00

INFORMATIONS DIVERSES

- Récapitulatif des travaux en cours

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Réseaux pour future STEP :
Pose des réseaux terminés.
Il reste toute la partie de contrôle (étanchéité, caméra, compactage) et réfections de voirie à venir.
Tout le travail sur la cohérence des altimétries et SIG doit aussi être réalisée, et qui pourrait nécessiter des reprises ponctuelles de travaux.
- Future station d'épuration : ouvrages de traitement génie civil quasiment terminés, actuellement l'entreprise TOUJA est en congés. La partie pose du process/équipement avance en parallèle avec SAUR.
- Poste de relevage Cérons et Podensac : chantier démarré la semaine dernière avec la réalisation des micropieux

EAU POTABLE :

- Réhabilitation forage de Podensac :

Flavie REMAUT rappelle que la consultation a été lancée et les offres ont été remises pour la mi-juillet.

Mathilde ROUSSEAU du Cabinet Merlin a procédé à l'analyse des offres à son retour de congés début août.

Suite à cette première analyse, des questions ont été envoyées aux 2 candidats et la réponse est attendue pour le 9 septembre 2025.

Le syndicat espère pouvoir attribuer ce marché d'ici fin septembre/début octobre.

Mme Corinne BOURCHEIX demande si le forage de Podensac va être remplacé par un nouvel ouvrage.

Flavie REMAUT précise que non, il s'agit de rechemiser l'ouvrage existant.

En attendant les travaux définitifs une réparation provisoire a été effectuée avec un tube de masquage et la mise en place d'une pompe à débit variable plus faible que l'existante.

Didier AUDOIT ajoute qu'avant la mise en place de la réparation provisoire les abonnés de communes de Podensac et Virelade ont été durant cette période compréhensif des baisses de pressions constatées.

Mme Marilys DEJOUA demande des précisions sur le calendrier et durée des travaux.

Flavie REMAUT précise que la volonté du syndicat est de réaliser ces travaux d'ici la fin de l'année. La durée des travaux est d'environ 6 semaines.

Mme DEJOUA demande si la réparation sera durable.

Flavie REMAUT précise que le tubage existant datant de la création du forage dans les années 75 est en acier, et que le nouveau tubage sur l'ensemble de l'ouvrage sera en inox et assurera une meilleure longévité de l'ouvrage.

M. Jean-Luc DEGUDE demande si pendant les travaux l'alimentation sera de nouveau faite depuis Cérons.

Flavie REMAUT précise que durant la phase des travaux sur le forage, l'alimentation des communes de Podensac et Virelade sera alimentée par Cérons.

En parallèle une réflexion est en cours pour envisager de remplir la bache de Podensac via Cérons. Si cela est possible des travaux de canalisation préalables devront être réalisés.

M. Jérôme TAINGUY demande si les alimentations Podensac-Cérons sont fonctionnelles dans les 2 sens.

Didier AUDOIT précise que dans le sens Podensac – Cérons oui, dans le sens Cérons Podensac non (baisses de pression).

Le syndicat réfléchit comme indiqué précédemment à fiabiliser la distribution de ces 2 unités de distribution entre elles et dans les 2 sens.

Mme Marilys DEJOUA demande si les travaux de maillage envisagés pourront être financés.

Didier AUDOIT ajoute que oui et qu'ils pourront être imputés aux travaux divers.

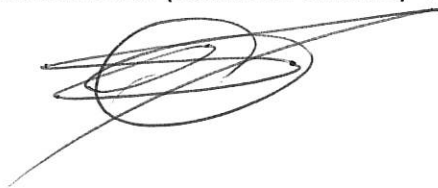
Mme Corinne BOURCHEIX ajoute qu'il faudra être vigilant sur le fait que durant la période des travaux l'aqueduc de Budos ne soit pas à l'arrêt pour maintenance annuelle.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande s'il y a des questions.

La séance est levée à 18h30

M. AUDOIT Didier (Cadillac sur Garonne) - Président



M. ARMAGNACQ Michel (Cérons) – secrétaire de séance

